

Le Directeur Général

Les Présidents de syndicats de biologie médicale

Date : jeudi 29 août 2024

N/Réf : DIR/CABDIR/2024D-7750

Messieurs les Présidents,

Afin de définir un cadre financier stable et prévisible pour le secteur de la biologie médicale, l'UNCAM et les représentants des directeurs de laboratoires de biologie médicale privé s'entendent, depuis 2014, sur l'évolution des dépenses de biologie notamment au moyen de protocoles.

Chaque protocole prévoit un montant annuel des dépenses pour les actes courants à respecter. L'objectif est ainsi de garantir une évolution du chiffre d'affaires pour les laboratoires de biologie médicale tout en maîtrisant les dépenses pour l'Assurance Maladie.

Afin de respecter les montants fixés pour chaque année, des actions de maîtrise médicalisée et le cas échéant de baisses de tarifs des actes de biologie médicale sont mises en place. Vous avez constamment mis en avant l'intérêt de ce cadre construit conjointement avec l'Assurance Maladie.

En 2022, et en l'absence d'un nouveau protocole, l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale a fixé un montant d'économies à l'Assurance Maladie mais souligné la nécessité de trouver un accord entre les partenaires conventionnels afin de dégager des économies pour l'Assurance Maladie en 2023. Dans cette perspective, un avenant à la convention nationale a été signé le 10 janvier 2023 actant une baisse de la lettre clé à compter du 1er février 2023 et, après avis de la Commission de hiérarchisation des actes de biologie (CHAB), une décision du directeur de l'UNCAM a donné lieu à une baisse de tarifs sur des actes ciblés, applicable à compter du 4 avril 2023.

En juillet 2023, le nouveau protocole d'accord pour la période 2024-2026, est venu répondre à une demande forte de la profession pour reconstruire de la visibilité sur plusieurs années.

Ce dernier :

- prévoit le montant de dépenses « courantes » de biologie médicale à 3 784,1 M€ pour 2024, 3 799,2 M€ pour 2025 et 3 814,1 M€ pour 2026,
- favorise l'innovation avec une enveloppe de financement dédiée, et préserve nos capacités de gestion de crise (exclusion des dépenses liées au covid notamment),
- identifie certaines dépenses liées à des enjeux de santé publique qui font l'objet d'un traitement spécifique,
- accentue la place de la maîtrise médicalisée avec la création d'une commission pluri-professionnelle et une augmentation sensible des objectifs d'économies,
- renforce l'importance du suivi des dépenses par tous les partenaires avec un envoi mensuel des données de remboursement aux biologistes.

Les paramètres précis de ce protocole ont fait l'objet de nombreux échanges et réunions et nous avons pu discuter de manière totalement transparente sur leur définition.

Ce protocole a permis aux partenaires de relancer la dynamique d'inscription des actes à la nomenclature afin de permettre une diffusion rapide des innovations sur tout le territoire dans l'intérêt des patients. Depuis l'automne 2023, les biologistes et l'UNCAM se sont rencontrés très régulièrement et ont eu un programme de travail très riche : prévention, inscription de nouveaux actes et développement d'actions de maîtrise médicalisée afin d'améliorer l'efficacité des dépenses de biologie¹, permettant ainsi le lancement de plusieurs campagnes d'amélioration des pratiques pour réduire les dépenses inutiles et permettre l'inscription de nouveaux actes.

Ce même protocole intègre une prévision d'évolution des actes correspondant à la dynamique constatée des actes de biologie médicale à cette date. En fin d'année 2023, une dynamique plus forte a été observée et pleinement partagée par tous. Cela a d'ailleurs conduit les signataires du protocole, d'une part, à renforcer et accélérer leurs actions de maîtrise des dépenses en volume et, d'autre part, à engager une baisse de cotation des actes de biologie médicale (baisse de 1 centime de la lettre clé B au 15 janvier 2024) afin de respecter l'enveloppe de dépenses. La situation que nous connaissons aujourd'hui est donc parfaitement connue de tous depuis au moins l'automne 2023.

Afin d'analyser les dépenses de biologie, les partenaires ont échangé à de nombreuses reprises : un envoi régulier des données de remboursement depuis janvier 2024, deux réunions préparatoires (28/05/2024 et 12/06/2024) et une réunion de suivi du protocole le 24/06/2024 (sans compter les trois CHAB en juillet et en août) ont été organisées. Des baisses de tarifs ont alors été envisagées lors des réunions de suivi de protocole pour s'inscrire dans le cadre fixé en commun il y a tout juste un an. Les échanges ont donc été approfondis et, en aucune manière, il n'est possible de présenter la démarche de l'Assurance Maladie ces derniers mois comme unilatérale, dans la préparation des décisions comme dans leur mise en œuvre. Vous n'avez pas souhaité signer un avenant à la convention, ce qui était pourtant la proposition initiale de l'Assurance Maladie. Des propositions de modifications de nomenclature ont donc été présentées par la suite lors des CHAB qui se sont tenues cet été ; comme cela s'est déjà pratiqué dans un passé très récent (2023). Elles représentent un effort de 120 M€ sur 2024, montant qui pourrait d'ailleurs ne pas suffire pour respecter le niveau de dépenses prévues par le protocole pour 2024.

¹ Dans le cadre des CHAB : 28/11/2023, 25/01/2024, 28/03/2024, 15/04/2024, 30/05/2024, 10/07/2024, 24/07/2024, 09/08/2024 ; dans le cadre des Commission GDR : 13/12/2023, 20/02/2024, 26/06/2024

Pour autant, il me semble très important de préciser que ces niveaux de cotation auront vocation à être rediscutés au début de l'année 2025 en fonction des dynamiques constatées au dernier trimestre 2024 et dans les premières semaines de 2025. Je n'exclus pas des hausses de cotations si celles-ci sont compatibles voire nécessaires pour rester dans le cadre des enveloppes prévues dans le protocole pluriannuel. Il est donc tout à fait inexact de mettre en avant des baisses qui représenteraient 10% du chiffre d'affaire du secteur de la biologie.

L'Assurance Maladie soutient la biologie médicale et reconnaît son importance dans la bonne prise en charge des patients. Cela se traduit par exemple très concrètement, en matière de prévention, par la possibilité de réaliser des dépistages du VIH en laboratoire de biologie médicale mais également via un soutien à l'innovation, au travers de l'inscription notamment des tests compagnons qui permettront une prise en charge plus adaptée des cancers. Ces dernières dépenses ne sont pas soumises au cadre fixé par le protocole comme vous le savez.

L'Assurance Maladie veille également à ce qu'un accès de proximité à la biologie puisse être maintenu : cela se vérifie, avec une augmentation régulière du nombre de laboratoires ou sites de prélèvement, qui sont passés de 4 266 début janvier 2023 à 4 421 à fin mai 2024, contrairement aux annonces qui avaient pu être faites à l'automne 2022 d'un risque de déstabilisation du réseau du fait des baisses tarifaires programmées pour 2023.

L'équilibre entre meilleure prise en charge des patients et efficience du système de santé est une priorité pour l'Assurance Maladie. De ce fait, l'encadrement des dépenses de biologie via le protocole d'accord et le respect des engagements respectifs des partenaires est une garantie, autant pour les biologistes que pour l'Assurance Maladie, de la pérennité du système. L'intensité des discussions et des actions engagées dans le cadre de ce protocole et détaillées dans ce courrier en sont la traduction très concrète ; je ne peux que regretter la reprise, ces derniers jours, des menaces de grèves telles que déjà formulées à l'automne 2022, qui ne font que pénaliser les assurés sociaux. Elles sont incompréhensibles pour un secteur économique qui continue d'afficher un niveau de rentabilité très élevé (ainsi que le rappelle le rapport Charges et produits pour 2025), dans un contexte où le déficit de l'Assurance Maladie reste, lui, massif.

J'invite donc les biologistes à reprendre le dialogue dans le cadre du protocole signé il y a moins d'un an et à continuer à s'inscrire dans cette démarche contractuelle que l'Assurance Maladie continuera à soutenir.

Je vous prie de croire, messieurs les Présidents, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Thomas RATÔME